

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025

CHAMPIONNAT DE FRANCE MOTOCROSS VÉTÉRAN



MOTO-CLUB : Valence Moto-Club
E-MAIL : bmarcais@hotmail.com
TÉLÉPHONE : 06 89 89 02 35
ORGANISATEUR TECHNIQUE : Vincent Marçais

N° D'ÉPREUVE FFM : 198
DATE : 30 mars 2025
LIEU : Valence (26)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DUVERT Philippe	Licence : 214 674
Délégué FFM (Président de jury)	LIOGIER André	Licence : 171 369
Membre du Jury	MAGNO Gérard	Licence : 227 946
Membre du Jury	DUVERT Sylvie	Licence : 244 014
Commissaire technique responsable	BLANC Roger	Licence : 004065
Responsable du chronométrage		Licence :

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM	BRONZE ET ARGENT		OR ET PLATINE	
	BRONZE	ARGENT	OR	PLATINE
AGE DES PILOTES	DE 40 À 46 ANS	DE 47 À 53 ANS	DE 54 À 58 ANS	A PARTIR DE 59 ANS
LICENCES	LUE / NCO		LUE / NCO	
CYLINDRÉES	DE 125 CC À 650 CC		DE 125 CC À 650 CC	

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant, les deux catégories seraient regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.



ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Marc Wahiche**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche **Valence**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **9 mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit Jacques Lebrun**

Adresse **Allée Joules ZI les Auréats 26000 Valence**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1650**

Largeur minimum de la piste **8**

Largeur de la grille **30**

Longueur de la ligne droite de départ **110**

Nombre d'OCP* **18**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **52.**

En manche : **45.**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 10 / 01 / 2025

Visual Hélicoptère



VISA DE LA LIGUE

DATE: 20 JAN. 2025

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26000 LA ROCHE-DE-GLUN
Tél : 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE: 27/01/2025
NUMÉRO: 25/0070



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025



MOTO-CLUB : Valence Moto-Club

E-MAIL : bmarçais@hotmail.com

TÉLÉPHONE : 06 89 89 02 35

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Vincent Marçais

N° D'ÉPREUVE FFM : 198

DATE : 30 mars 2025

LIEU : Valence

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	DUVERT Philippe	Licence : 214 674
Délégué FFM (Président de jury) -----	Cyrille LAINEY	Licence : 103761
Membre du Jury -----	MAGNO Gérard	Licence : 227 946
Membre du Jury -----	DUVERT Sylvie	Licence : 244 014
Commissaire technique responsable -	BLANC Roger	Licence : 004065
Responsable du chronométrage -----	Licence :

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

	MX FÉMININ SCRATCH	MX FÉMININ 125
AGE DES PILOTES	15 ans minimum	De 13 à 20 ans*
LICENCES	NCO / Inter / LUE	NCO / Inter / LUE / NJ
CYLINDRÉES	Classes 2, 3 & 4	125cc 2T
PLAQUES ET NUMÉROS	1	1

*Les pilotes ne devront pas avoir 21 ans au cours de l'année.

Les cheveux longs doivent obligatoirement être attachés dans le casque.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Marc Wahiche**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche **Valence**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **9mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit Jacques Lebrun**

Adresse **Allée Joule ZI les Auréats 26000 Valence**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1650**

Largeur minimum de la piste **8**

Largeur de la grille **30**

Longueur de la ligne droite de départ **110**

Nombre d'OCP* **18**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **43**

En manche : **43**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 10 / 01 / 2025

V. Vial / M. Wahiche



VISA DE LA LIGUE

DATE:

20 JAN. 2025

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 182 Ramon de Lille-Neuve
26000 LA ROCHE DE GLUN
Tél: 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE:

27/01/2025

NUMÉRO:

25/0070



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTO CROSS du 30 Mars 2025

Horaires si plus de 43 féminines

Samedi 29 mars de 15 H 00 à 19 H 00 Contrôle administratif et technique

MATIN 7 H 00 à 8 H 30 Contrôle administratif et technique**ESSAI**

8 H 15	Open	15'
8 H 35	Test départ MXF Gr 1	5'
	MXF Gr 1	20'
9 H 05	Test départ MXF Gr 2	5'
	MXF Gr 2	20'
9 H 35	Test départ VETERAN Or / Platine	5'
9 H 40	VETERAN Or / platine	15'
10 H 00	Test départ VETERAN Bronze / Argent	5'
10 H 05	VETERAN Bronze / argent	15'

ESSAI CHRONO

10 H 30	Open	15'
10 H 50	MXF Gr 1	20'
11 H 15	MXF Gr 2	20'
11 H 40	VETERAN Or / platine	15'
12 H 00	VETERAN Bronze / argent	15'

REPAS

APRES-MIDI	13 H 40	1 ^{ère} manche Open	15' + 1T
	14 H 00	Tour de reconnaissance MXF	
	14 H 10	1 ^{ère} manche MXF	20' + 2T
	14 H 40	Tour de reconnaissance Or / Platine	
	14 H 50	1 ^{ère} manche VETERAN Or / Platine	20' + 1T
	15 H 20	Tour de reconnaissance Bronze / Argent	
	15 H 30	1 ^{ère} manche VETERAN Bronze / Argent	20' + 1T
	16 H 00	2 ^{ème} manche Open	15' + 1T

Entracte

	16 H 30	Tour de reconnaissance MXF	
	16 H 40	2 ^{ème} manche MXF	20' + 2T
	17 H 10	Tour de reconnaissance Or / Platine	
	17 H 20	2 ^{ème} manche VETERAN Or / Platine	20' + 1T
	17 H 50	Tour de reconnaissance Bronze / Argent	
	18 H 00	2 ^{ème} manche VETERAN Argent	20' + 1T

18 H 30**REMISE DES PRIX**

MOTO CROSS du 30 Mars 2025

Horaires si moins de 43 féminines

Samedi 29 mars de 15 H 00 à 19 H 00 Contrôle administratif et technique

MATIN 7 H 00 à 8 H 30 Contrôle administratif et technique**ESSAI**

8 H 30	Open	15'
8 H 50	Test départ MXF	5'
	MXF	20'
9 H 20	Test départ VETERAN Or / Platine	5'
9 H 25	VETERAN Or / platine	15'
9 H 45	Test départ VETERAN Bronze / Argent	5'
9 H 50	VETERAN Bronze / argent	15'

ESSAI CHRONO

10 H 20	Open	15'
10 H 40	MXF	20'
11 H 05	VETERAN Or / platine	15'
11 H 30	VETERAN Bronze / argent	15'

REPAS

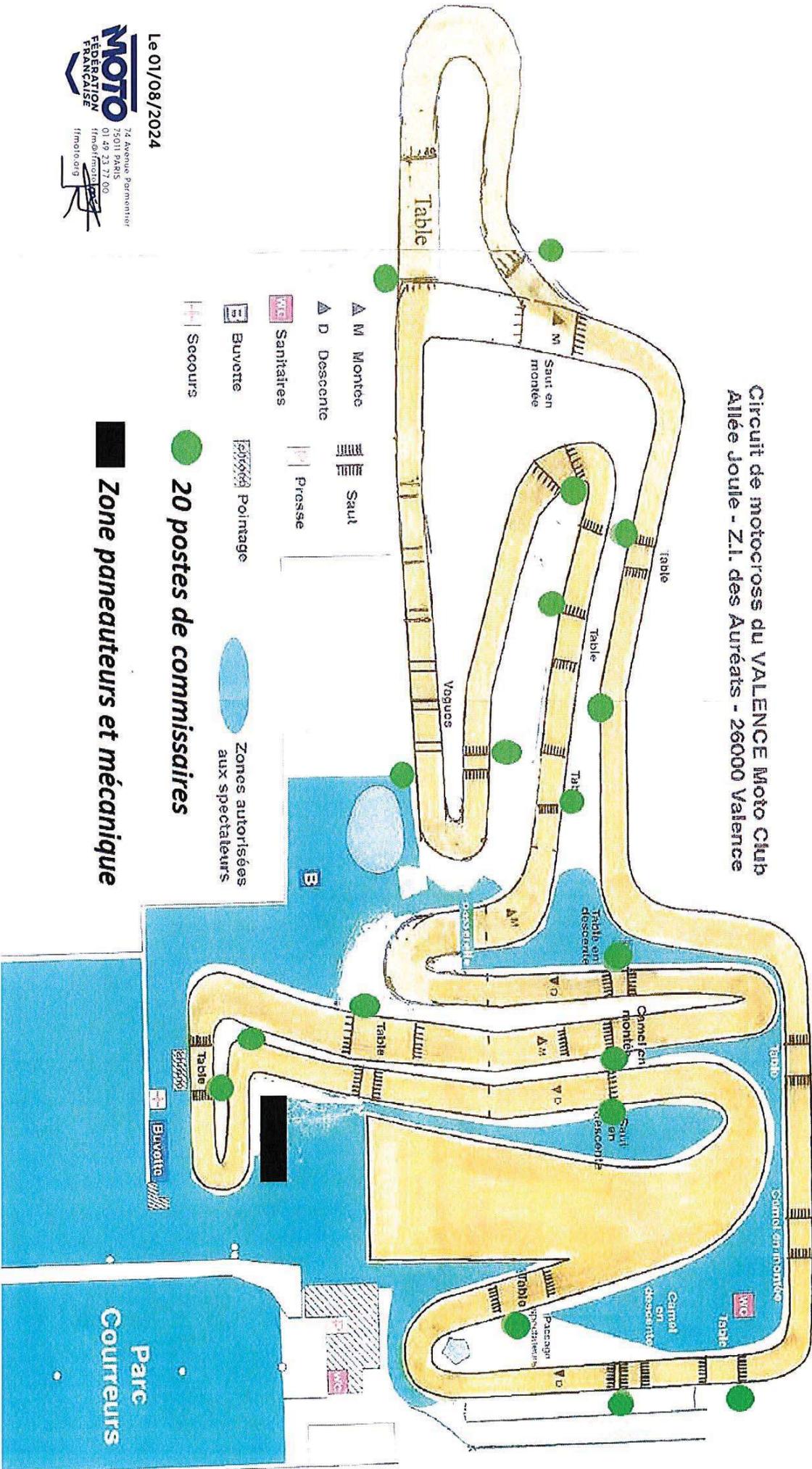
APRES-MIDI	13 H 30	1 ^{ère} manche Open	15' + 1T
	13 H 50	Tour de reconnaissance MXF	
	14 H 00	1 ^{ère} manche MXF	20' + 2T
	14 H 30	Tour de reconnaissance Or / Platine	
	14 H 40	1 ^{ère} manche VETERAN Or / Platine	20' + 1T
	15 H 10	Tour de reconnaissance Bronze / Argent	
	15 H 20	1 ^{ère} manche VETERAN Bronze / Argent	20' + 1T
	15 H 50	2 ^{ème} manche Open	15' + 1T

Entracte

	16 H 25	Tour de reconnaissance MXF	
	16 H 35	2 ^{ème} manche MXF	20' + 2T
	17 H 05	Tour de reconnaissance Or / Platine	
	17 H 15	2 ^{ème} manche VETERAN Or / Platine	20' + 1T
	17 H 45	Tour de reconnaissance Bronze / Argent	
	17 H 55	2 ^{ème} manche VETERAN Argent	20' + 1T

18 H 30 REMISE DES PRIX

Circuit de motocross du VALENCE Moto Club
Allée Joule - Z.I. des Auréats - 26000 Valence



Le 01/08/2024



20 postes de commissaires

Zone paneauteurs et mécanique

Parc Coureurs